

LES CAISSES D'ÉPARGNE D'EUROPE ET L'ESPACE FINANCIER EUROPÉEN

KLAUS MEYER-HORN,

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU GROUPEMENT EUROPÉEN DES CAISSES D'ÉPARGNE

Sous les contraintes de la compétition dans le marché intérieur européen, le rayon d'action des établissements de crédit devrait s'élargir pour passer du niveau local au niveau régional, du régional au suprarégional et au national, et de ceux-ci à l'européen. Mais, même les mégabanques n'ont pas l'intention de se transformer en banques européennes à succursales multiples au sens d'une couverture sans lacune de tout le territoire européen. L'extension à l'Europe se traduit pour elles en un positionnement sur les places européennes les plus intéressantes. Si l'extension à l'Europe va de pair avec une concentration bancaire supplémentaire, notamment sous forme de création d'un nombre encore plus réduit de mégabanques, on peut s'attendre également à une plus forte concentration bancaire sur les centres de développement économique et les places financières.

Il s'ensuivra donc sur ces places financières et bancaires de plus en plus recherchées une concurrence accrue pour les établissements domestiques des secteurs des banques d'épargne et coopératives. Les caisses d'épargne se doivent d'offrir à toutes leurs clientèles des services et des produits bancaires européens et à leur clientèle commerciale un accompagnement dans leurs opérations internationales. Il serait vain de tenter d'y parvenir par une concurrence européenne à l'intérieur même de leur propre réseau bancaire. Pareille démarche ne correspondrait pas à l'approche de la clientèle par les caisses d'épargne et, compte tenu de la taille moyenne de celles-ci, serait suicidaire.

Pour les caisses d'épargne, comme d'ailleurs pour le réseau voisin des banques coopératives, la seule option sensée consiste à interconnecter leurs réseaux pour affirmer leur présence à travers l'Europe entière. Cette interconnexion des réseaux doit permettre une coopération commerciale internationale qui, pour un groupe décentralisé d'établissements tel celui des caisses d'épargne, garantira son existence à niveau européen.

L'identification à la région demeure intacte

Une coopération d'affaires ignorant les frontières est pour les caisses d'épargne la chance de conserver leur identité locale, régionale ou nationale tout en offrant, en qualité de membre d'un groupe financier européen, les produits et les services que leurs clientèles sont en droit d'en attendre dans l'espace financier européen. La diversité des statuts et des tailles des établissements - caisses d'Etat, communales, privées, locales, suprarégionales... - ne facilitera évidemment pas la projection d'une image européenne commune des caisses d'épargne. Y contribuera cependant sans aucun doute le nouveau symbole commun qui fut présenté lors de la signature le 30 mars 1990 à Bruxelles de la Charte de coopération inter-caisses d'épargne d'Europe.

524

Et dans le cadre de cette Charte, les caisses d'épargne de dix-neuf pays d'Europe et leurs 61 800 points points d'accueil sont déjà passées au stade concret du partenariat. Car ce ne sont pas seulement les caisses d'épargne des pays de la Communauté qui sont affiliées au Groupement Européen des Caisses d'Epargne, mais également celles de cinq Etats de l'AELE, à savoir l'Autriche, la Norvège, la Suède, la Finlande et l'Islande, ainsi que celles de Hongrie et de Pologne. Pour assurer le service international croissant de la clientèle, les établissements membres du Groupement Européen des Caisses d'Epargne ont déjà conclu plus d'une centaine d'accords de coopération à divers niveaux.

Une offre commune de produits financiers

Toujours dans le contexte de la Charte de coopération, des réalisations significatives émergent déjà en matière de produits financiers et services bancaires communs. On décèle dans ces avancées une offensive propre à la stratégie du groupe financier des caisses d'épargne, stratégie saisissant des tâches qui paraissent taillées sur mesure en Europe pour les caisses d'épargne.

La première initiative de service bancaire européen commun concerne les paiements par cartes. Les caisses d'épargne européennes sont particulièrement bien outillées pour offrir pareil service : non seulement par l'extrême densité de la clientèle (367,7 millions de comptes) et l'étroit maillage du territoire,

mais aussi par l'équipement en terminaux en ligne et les centres techniques informatiques propres assurant aux réseaux des caisses d'épargne leurs propres clearings. Les systèmes de paiements européens par cartes acquièrent une rapide notoriété, la Commission des Communautés Européennes réclamant dans ses rapports mensuels d'août et de septembre 1990 des services de paiements internationaux plus rapides, plus transparents et moins chers.

Le Groupement Européen des Caisses d'Epargne et ses organisations membres de onze pays ont dès lors fondé à Bruxelles pour leurs services financiers européens la société coopérative EUFISERV-European Financial Services Company. Premier objectif : les 37 millions de clients ayant reçu de leur caisse d'épargne une carte privation, eurochèque, Eurocard ou Visa, auront accès à tous les distributeurs automatiques (DAB) de billets. En plusieurs étapes, 18 000 DAB leurs seront accessibles à travers onze pays. Ultérieurement s'ouvriront les terminaux des supermarchés et des stations-services. Lorsque la voie sera ainsi balisée par l'interconnexion des réseaux pour les paiements par cartes, on s'engagera sur d'autres pistes, notamment un système européen de virements.

Un autre projet commun de groupe européen des caisses d'épargne a été conçu au bénéfice des petites et moyennes entreprises, à savoir une banque de données exploitée en commun qui relierait entre elles les bases de données des caisses d'épargne fonctionnant au plan national et simultanément offrirait à celles-ci un accès commun, donc moins onéreux, aux multiples banques de données des institutions de la Communauté Européenne. La banque européenne de données des caisses d'épargne étendra notamment à l'Europe un service de bourse d'entreprises développé par la maison d'édition des caisses d'épargne allemandes sous la dénomination " Advertise ".

525

Outre des services communs, le Groupement Européen des Caisses d'Epargne initie des produits financiers communs. Le démarrage eut lieu au mois de mai 1989 lorsque le Groupement et 16 de ses organisations membres de 10 pays créèrent à Luxembourg la société d'investissement " EUFIGEST ". La démarche avait pour objet de compléter la gamme des fonds de placement que chaque réseau national mettait déjà à la disposition de sa clientèle. Les trois premières SICAV lancées en mars 1990 offrent leurs titres libellés en l'unité monétaire européen ECU ; il s'agit d'un fonds monétaire EUFI-CASH, d'un fonds d'obligations EUFIRENT et d'un fonds d'actions EUFINVEST. La connaissance du marché et l'expérience boursière de chacune des sociétés domestiques des organisations nationales des caisses d'épargne bénéficient à la politique de placement et à la gestion de la société européenne EUFIGEST.

Toutes les démarches entreprises ou à l'étude dans le cadre précité de la Charte de coopération poursuivent un unique objectif stratégique : rassembler

les réseaux décentralisés des caisses d'épargne en un groupe financier européen qui soit en mesure de donner à la clientèle accès à l'espace financier européen. La coopération transfrontalière peut tourner en avantage l'inconvénient supposé d'une structure décentralisée : par la coopération, les quelque 1 930 caisses d'épargne autonomes peuvent en tant que groupe indépendant se positionner avec succès dans l'espace financier européen tout en demeurant les établissements de crédit de leur région.